

DECISION PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

ANNULATION D'ATTRIBUTION D'AIDES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ADEL TPE 16

Service Economie - Innovation et enseignement supérieur N° 2017-D-260

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017, portant délégation d'attributions du conseil au Président, modifiée par la délibération n°186 du 30 mars 2017,
- VU, la délibération n°131 du conseil communautaire du 2 avril 2015 approuvant la mise en place du dispositif de soutien aux TPE intitulé « ADEL TPE 16 »,
- VU, la convention signée le 27 avril 2015 avec le Département de la Charente et l'Etat pour la mise en œuvre du dispositif ADEL TPE 16,
- VU, la décision n°431 du 21 décembre 2015 portant attribution d'une aide dans le cadre du dispositif ADEL TPE 16,

DECIDE

<u>Article 1er</u> – Est annulée la convention passée avec le bénéficiaire M. Geoffroy ROBIN dans le cadre de la création de l'entreprise EURL C&S PUBLICITE pour l'attribution d'une aide dans le cadre du dispositif ADEL TPE 16 d'un montant total de **1 822,50 €**, considérant que le projet du bénéficiaire du dispositif ADEL TPE 16 n'a pas été réalisé, M. Geoffroy ROBIN ayant abandonné le projet.

<u>Article 2</u> – La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de la date de notification à l'intéressé

<u>Article 3</u> – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire Reçu en préfecture, Le **19 septembre 2017** Publié ou notifié, Le **19 septembre 2017**